

## ADMISSION

### À LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE ET DE SCIENCES RELIGIEUSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

### CERTIFICAT EN ÉTUDES PASTORALES

#### SI VOUS ÊTES DÉJÀ ADMIS AU PROGRAMME

L'inscription à un nouveau cours  
se fait sur votre compte via la plateforme MONPORTAIL

**S'il s'agit d'une première demande d'admission, suivez ces indications :**

#### PROCÉDURE D'ADMISSION

1. **Informez-nous de votre intention de vous inscrire<sup>1</sup>**  
Nous communiquerons avec vous, nous vous accompagnerons dans le processus et vous fournirons une lettre de recommandation pour accompagner votre demande.
2. **REPLISSEZ RAPIDEMENT VOTRE DEMANDE D'ADMISSION.**
3. L'admission se fait **préférentiellement en ligne** à l'adresse suivante :  
<https://monportail.ulaval.ca/admission>
  - . *Si vous n'avez jamais étudié à l'Université Laval, vous devrez d'abord créer un compte : suivez les indications sur le site.*
  - . *Vous pouvez aussi imprimer les formulaires du site Web et les envoyer par la poste.*
4. Vous aurez besoin des **documents suivants**  
(numérisez vos documents en format PDF) :
  - Une photocopie lisible de votre **certificat ou acte de naissance**;
  - Le **relevé de notes des deux dernières années de vos études secondaires** (si disponible);
  - Joindre aussi, selon les cas :

---

<sup>1</sup> Envoyez un courriel à [ginette.fournier@dsjl.org](mailto:ginette.fournier@dsjl.org) Nous communiquerons avec vous rapidement.

| SI VOUS AVEZ DÉJÀ FAIT<br>DES ÉTUDES UNIVERSITAIRES  | SI VOUS N'AVEZ JAMAIS FAIT<br>D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Une copie de votre dernier relevé de notes <sup>2</sup>                               | <input type="checkbox"/> Un curriculum vitae<br>(Mettez en évidence vos engagements en pastorale)            |
| <input type="checkbox"/> Si vous avez complété un programme universitaire, joignez une copie de votre diplôme. | <input type="checkbox"/> Si vous avez complété un DEC, joignez une copie de votre diplôme. note <sup>3</sup> |

La lettre de recommandation émise par l'IFP.

5. Lors de la première admission, des frais d'analyse de dossier de **92,50 \$** sont exigés : le paiement se fait en ligne.
  - *Les étudiants ayant déjà étudié à l'Université Laval ou qui effectuent un changement de programme / cycle acquittent des frais d'analyse de dossier de 21,50 \$.*
  - *Si le formulaire papier est envoyé par la poste, il doit être accompagné d'un chèque ou d'un mandat émis à l'ordre de l'Université Laval.*
  - *Ces frais sont admissibles à une bourse (voir point 7).*
  
6. Vous pouvez vous inscrire au certificat comme étudiant régulier (avec travaux et crédits) ou comme invité<sup>4</sup> (sans travaux ni crédits). Les frais de scolarité sont les mêmes, mais **la procédure d'inscription est différente : contactez-nous pour recevoir le formulaire.**
  
7. Le personnel pastoral et les personnes bénévoles recommandées par les responsables pastoraux sont admissibles à des bourses d'études :
  - **Pour le personnel pastoral :**  
Le Fonds Gilles-Raymond offre des bourses permettant de couvrir jusqu'à 75 % des frais demandés **pour les crédits et les frais d'inscription seulement.**  
Le Service diocésain des ressources humaines peut rembourser jusqu'à 25 % des frais demandés **pour les crédits et les frais d'inscription seulement.**  
Les frais afférents et les autres cotisations ne sont **pas remboursables.**

<sup>2</sup> ***Pour le personnel pastoral.** Si vous n'avez pas ce document, contactez l'Institut de formation théologique et pastorale : nous en avons sûrement une copie.*

<sup>3</sup> *Si vous n'avez pas le DEC ou son équivalent, vous êtes considéré comme un candidat adulte si vous avez quitté le système d'éducation du Québec depuis au moins deux (2) ans. Vous devez avoir 21 ans et plus et avoir obtenu un Diplôme d'études secondaires (DES) en plus de l'équivalent d'une année collégiale et posséder une expérience de travail pertinente (c'est pourquoi le curriculum vitae est exigé).*

<sup>4</sup> *Dans ce cas, la procédure d'inscription est différente : **communiquez avec nous** pour que nous vous donnions les informations nécessaires.*

- **Pour les bénévoles :**  
Sur recommandation du pasteur ou de la personne coordinatrice des activités paroissiales, une personne bénévole peut se voir rembourser, sous la forme d'une bourse, jusqu'à 50 % des frais demandés **pour les crédits et les frais d'inscription seulement**. Les frais afférents et les autres cotisations ne sont **pas remboursables**.

En résumé :

|  | Fonds Gilles-Raymond | SDRH |
|--|----------------------|------|
| Bénévole en paroisse   | 50 %                 | 0 %  |
| Personne collaboratrice (1 <sup>re</sup> année / probation)          | 75 %                 | 0 %  |
| Personne collaboratrice (après la 1 <sup>re</sup> année / probation) | 75 %                 | 25 % |
| Agent (e) mandaté (e)  | 75 %                 | 25 % |

8. Les cours se donnent en présence et en groupe à distance les mercredis matin, de 8 h 30 à 11 h 30. Le personnel pastoral suit sa formation initiale et permanente sur son temps de travail.

## RENSEIGNEMENTS

- Dieudonné Kibungu, prêtre, responsable de l'IFTP  
[dieudonne.kibungu@dsjl.org](mailto:dieudonne.kibungu@dsjl.org) ❖ 438-347-1955
- Ginette Fournier, secrétaire  
[ginette.fournier@dsjl.org](mailto:ginette.fournier@dsjl.org) ❖ 450-679-1100, poste 245

Institut de formation théologique et pastorale – Juin 2024